

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REAL

SEANCE du : 06 11 2025
Convocation du : 30 10 2025
Membres en exercice : 06
Membres présents : 06
Membres absents : 00

Présents : Mesdames ARNAU Conchita PRUDENTOS Stéphanie, RIVIERE Jeannie Messieurs BEY Jean Claude, PINEL Gilbert, SEGUY Jean Luc,

Absents

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-cinq et les six novembre à 18 h30 le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération Indemnités d'astreinte – Période hivernale 2025-2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder au versement d'indemnités d'astreinte à l'employé communal pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026, à raison de deux astreintes par mois, chacune correspondant à une semaine complète.

Il rappelle que le montant d'une indemnité d'astreinte pour une semaine complète est fixé à 159,20 € conformément aux dispositions en vigueur.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise en place des indemnités d'astreinte pour la période du 01/12/2025 au 31/03/2026, pour le montant de 318.40€
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement des indemnités correspondantes à l'agent communal concerné,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 066-216601591-20251106-A492025-DE



Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le Maire,
Jean-Luc SEGUY



Le secrétaire de séance

Prudentos Stephanie